

Publié le 1 avril 2022

La FedEpl et l'Assemblée des Départements de France saluent l'émergence d'une « nouvelle économie mixte départementale »

Patrick Jarry a rencontré François Sauvadet, président du département de la Côte-d'Or et président de l'Assemblée des Départements de France, le 29 mars dernier. L'occasion pour les deux présidents de saluer les avancées techniques apportées par la loi 3DS tant pour les départements que pour les 270 Sem, Spl et SemOp dont ils sont actionnaires, et de tracer des perspectives communes autour de deux principaux enjeux : garantir la gouvernance des Epl par leurs élus à travers un cadre pleinement sécurisé et faire connaître les nouvelles Epl départementales en matière de maintien à domicile, de restauration collective ou encore de soutien à l'agriculture de proximité.



L'économie mixte locale départementale a fortement évolué ces dernières années. Les Epl existantes ont su adapter leur positionnement au cadre juridique nouveau issu notamment de la **loi Notre et de la loi Elan pour les Sem immobilières**. Certaines Epl ont ainsi opéré des cessions partielles d'actions départementales aux intercommunalités ou aux régions (immobilier d'entreprise, transports interurbains...), tout en faisant le choix de maintenir le département en leur sein comme le prévoit la loi Notre. **Certaines Epl d'aménagement ont fusionné à l'échelle interdépartementale.** Des Sem immobilières ont enfin été au centre de certaines recompositions du paysage des bailleurs sociaux sous l'effet de la loi Elan.

En parallèle, des Epl ont émergé dans de nouveaux champs d'intervention des départements. **La 1^{ère} SemOp départementale a ainsi été constituée par le Département des Yvelines pour**

assurer la restauration scolaire de ses 118 collèges. Une Spl a été constituée par le Département de Seine et Marne pour assurer le stockage, la transformation, le conditionnement de produits agricoles et leur approvisionnement dans les collèges de Seine et Marne. **Forte désormais de 800 collaborateurs, la Sem Lot Aide à Domicile a confirmé son positionnement d'opérateur départemental de référence dans le secteur de l'accompagnement social** en développant des activités de portage de repas et de garde d'enfant en complément de ses activités en matière de maintien à domicile. **Une 1^{ère} SemOp a enfin été constituée par le Département du Loir et Cher pour exploiter un aérodrome** et une 1^{ère} SemOp sera constituée dans les prochains mois par le Département du Calvados pour exploiter les ports départementaux.

Saluant ce développement porté par « l'efficacité du modèle », **François Sauvadet a rappelé l'exigence « d'une symbiose entre les Départements et leurs opérateurs »**. Pour accompagner ce dynamisme de l'économie mixte départementale, la FedEpl et l'ADF poursuivront leurs coopérations dans les prochains mois autour de deux principaux axes :

- **Garantir la gouvernance des Epl départementales** par leurs élus administrateurs à travers un cadre pleinement sécurisé pour les élus concernés notamment en matière de protection pénale
- **Mieux valoriser les nouvelles Epl départementales émergentes**